

## AVERTISSEMENT

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué au minimum jusqu'au 31 mai 2021 (sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement), cette date pouvant être repoussée jusqu'au 31 mai 2023 sur décision de la société de gestion. Le fonds d'investissement de proximité, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds commun d'investissement de proximité décrits à la rubrique « « profil de risque » du document d'informations clés pour l'investisseur.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Ce bénéfice dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Supportant un **risque de perte en capital**, le FIP AMBITION REGIONS 2013 doit s'inscrire dans une stratégie de **diversification de votre patrimoine**.

## CARACTERISTIQUES DU FONDS

Société de gestion	RHÔNE-ALPES PME GESTION (Agrément AMF GP 99002)
Dépositaire	CACEIS Bank
Période de souscription	Maximum 8 mois à compter de la date de constitution
Code ISIN	FR 0011439249
Valeur nominale de la part A	500 €
Souscription minimale	2 parts soit 1 000 € + droits d'entrée
Valorisation	Semestrielle (31 mai et 30 novembre)
Quota de sociétés éligibles à la réduction d'ISF	75% minimum de l'actif du FIP
Régions d'investissement	Ile-de-France, Rhône-Alpes, Bourgogne, Franche-Comté
Durée de vie du fonds	8 ans minimum, soit jusqu'au 31 mai 2021, prorogeable 2 fois 1 an soit jusqu'au 31 mai 2023 maximum, sur décision de la société de gestion
Durée de blocage des parts	8 ans (pouvant aller jusqu'à 10 ans), sauf cas de déblocage anticipé prévus au règlement (licenciement, invalidité ou décès)

## TABLEAU RECAPITULATIF DES FRAIS ET COMMISSIONS

CALCULÉS (EN MOYENNE ANNUELLE) SUR LA DURÉE DE VIE DU FONDS,  
PROROGATIONS ÉVENTUELLES INCLUSES, SOIT 10 ANS

CATEGORIE AGREGÉE DE FRAIS	TAUX DE FRAIS ANNUELS MOYENS (TFAM) MAXIMUM	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximum	Dont TFAM distributeur maximum
Droits d'entrée et de sortie	0,40%	0,35%
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	3,49%	0,52%
Frais de constitution	0,10%	
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,15%	
Frais de gestion indirects	0,06%	
<b>TOTAL</b>	<b>4,20%</b>	<b>0,87%</b>

Pour plus d'information sur les frais, se reporter à l'article 22 du règlement

Le document d'informations clés pour l'investisseur (remis obligatoirement préalable-ment à la souscription) et le règlement du fonds sont disponibles sur simple demande auprès des établissements distributeurs du fonds ou sur simple demande.

### Répartition des taux de frais annuels moyens :

- à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats,
- et à la charge du Fonds pour assurer son fonctionnement.

# AMBITION REGIONS 2013

## Fonds d'Investissement de Proximité

**Participer au financement  
de proximité des PME**

**Et réduire son ISF\***

**Placement bloqué entre 8 ans et 10 ans  
sur décision de la société de gestion  
soit au plus tard le 31/05/2023.**

**Non garanti, avec un risque de perte en capital**

\* Voir conditions décrites au point « Réductions et avantages fiscaux »

## RÉDUCTIONS ET AVANTAGES FISCAUX

En contrepartie d'un blocage de votre investissement compris entre 8 ans minimum et 10 ans maximum, la souscription au FIP AMBITION REGIONS 2013 vous permet de bénéficier de \* :

1. **Réduction immédiate d'ISF de 37,5% sur le montant souscrit** (hors droits d'entrée), correspondant à 50% de réduction sur la part investie en PME éligibles (Quota 75%), plafonnée à 18.000 €
2. **Réduction de l'assiette annuelle d'ISF**, pour la fraction de la valeur des parts correspondant au Quota investi en PME éligibles
3. **Exonération totale d'impôts sur les plus-values réalisées** (seuls les prélèvements sociaux sont dus)

\* Sous réserve de respecter les conditions légales pour bénéficier des avantages fiscaux, et notamment de conserver les parts pendant une durée minimale de 5 ans.

## RISQUES

Les FIP sont investis principalement dans des entreprises non cotées qui présentent des risques particuliers. Le FIP AMBITION REGIONS 2013 n'est pas un fonds à capital garanti. Il comporte un risque de perte en capital (voir « Avertissement »).

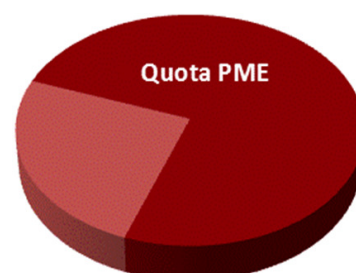
## INVESTIR AU CAPITAL DES PME DANS LES REGIONS

S'inscrivant dans une démarche de capital investissement de proximité, **FIP AMBITION REGIONS 2013** investira dans des Petites et Moyennes Entreprises indépendantes, de taille modeste, en privilégiant leur implantation régionale.

**FIP AMBITION REGIONS 2013** privilégiera une approche multisectorielle et pourra investir à tous les stades de développement des entreprises, en fonction de leurs perspectives de croissance à moyen terme, et de l'éligibilité aux critères des FIP.

- **75% minimum de l'actif sera investi dans des PME régionales**, pour lesquelles le centre de décision ou la majorité de l'activité est situé en Bourgogne, Ile-de-France, Rhône-Alpes, ou Franche-Comté.
- **Dont 20% minimum dans des jeunes sociétés** de moins de 8 ans, conformément à la réglementation sur les FIP ISF,
- Une partie limitée pourra être investie dans des PME cotées sur un marché réglementé, sur Alternext, sur le Marché Libre.
- La partie libre, sera investie en instruments monétaires en euro.

75 %  
au minimum en titres de  
PME éligibles



A noter...

- ♦ Participations minoritaires au capital des entreprises.
- ♦ L'évolution de la valeur du fonds est liée à celle des entreprises.

## UN CAPITAL HUMAIN EXPÉRIMENTÉ

- Une société de gestion présente sur le terrain du capital investissement en régions **depuis 14 ans**.
- Une équipe d'investisseurs bénéficiant d'une expérience de cycle entiers sur ce segment.
- **Une 100aine d'entreprises financées** pour un montant supérieur à 50 M€.

## DES ACTEURS RÉGIONAUX DE RÉFÉRENCE

**Rhône-Alpes PME Gestion**, filiale du Groupe SIPAREX en partenariat avec plusieurs Caisses d'Epargne régionales, est dédiée au capital-investissement de proximité. Depuis 1999, elle investit au capital des PME de l'économie régionale, en y jouant un rôle d'actionnaire à valeur ajoutée sur des durées visées de 4 à 6 ans.

- **le Groupe SIPAREX**, créé il y a 35 ans, est le spécialiste français indépendant du capital investissement dans les PME. Il dispose d'une offre élargie à plusieurs segments du capital investissement, avec un focus sur la niche des PME entrepreneuriales et généralement familiales.
- **les Caisses d'Epargne régionales** : fidèles à leurs valeurs de proximité, les Caisses d'Epargne proposent à leur clientèle haut de gamme, une diversification de ses actifs, en donnant accès à des fonds gérés selon une stratégie d'investissement simple et directe.

## UN ENJEU ECONOMIQUE

- Pour financer leurs projets dans un environnement économique instable, les entreprises ont besoin de capitaux stables. Mais les PME régionales ont un accès plus difficile au crédit que les groupes.
- **Le capital investissement constitue une source importante de financement du tissu économique**, orientée vers le développement des PME.
- Le FIP AMBITION REGIONS 2013 bénéficiera du savoir-faire historique de l'équipe de gestion et de la forte demande actuelle pour le Capital Développement.

## LE POSITIONNEMENT « ORIGINAL » SUR LE CAPITAL DE PROXIMITÉ

- Des investissements réalisés grâce à **l'implantation régionale** et à l'expérience de l'équipe de gestion dans l'investissement et **l'accompagnement des PME**
- Des opérations **permettant aux entreprises** de se doter d'une structure financière pour **financer leurs projets** de développement
- Une **approche multisectorielle** privilégiant l'implantation régionale des PME
- Des participations dans des PME régionales à tous les stades de développement : jeunes entreprises, développement, transmission
- Une recherche de division des risques par la constitution de **portefeuilles de participations diversifiés** composés de 10 à 20 PME en moyenne

### AUTRES FIP GÉRÉS PAR LA SOCIÉTÉ DE GESTION (TAUX D'INVESTISSEMENT ÉLIGIBLES AU 30/11/2012)

Dénomination du FIP	Date de création	% de l'actif éligible au quota	Date limite de respect du quota
FIP Rhône-Alpes PME	2003	87,85 %	31/05/2007
FIP Bourgogne, Franche-Comté, Rhône-Alpes PME n°2	2004	72,82 %	31/05/2008
FIP Bourgogne, Franche-Comté, Rhône-Alpes PME n°3	2005	64,11 %	31/05/2008
FIP Rhône-Alpes PME 2010	2010	79,33 %	31/05/2012
FIP Rhône-Alpes PME 2011	2011	13,57 %	30/09/2013